

## **PRIX DU VIGEANT (Vienne)**

### **REGLEMENT PARTICULIER**

Art.1 : Le Cycle Poitevin organise le dimanche 5 Juillet 2026, le Prix du Vigeant (86), placé sous les règlements de la FFC

Art. 2 : L'épreuve est ouverte aux coureurs des catégories Open 2/3 et Access ; elle est support du Championnat Départemental de la Vienne des Open 2

Art. 3 : Le nombre des participants est limité à 200

Art. 4 : Dotation :

Grille 274/15

Open 3 : Grille 30/3

U19 : Grille 30/3

Art. 5 : Itinéraire : 10 boucles de 10,630 kilomètres

Art 6 : Les engagements se feront par internet et les renseignements se feront auprès de Mr Emmanuel LEGROS – 1 bis, Rue Michelet – 86170 NEUVILLE DE POITOU – 06 10 83 20 09 – [contact@cyclepoitevin86.fr](mailto:contact@cyclepoitevin86.fr)

Art.7 : La permanence sera assurée le jour de l'épreuve à partir de 13h30 à 14h15 pour la remise des dossards et plaques de cadre. Elle se tiendra à la salle des Fêtes, route de Bouresse derrière le podium, sur le site du départ et d'arrivée. Après l'épreuve, cette permanence sera au même endroit.

Art.8 : Le départ sera donné à 14h30.

Art.9 : Deux dossards et une plaque de cadre seront remis par concurrent contre caution qui sera restituée en l'absence de détérioration. Ils seront placés réglementairement. Ils ne devront en aucun cas être coupés ou pliés et devront être restitués le soir même à la permanence.

Art.10 : Le dépannage sera assuré par un véhicule neutre du Cycle Poitevin ainsi que par la voiture de directeurs sportifs ayant au minimum 4 coureurs au départ.

Art.11 : Le ravitaillement sera interdit dans la ligne droite d'arrivée.

Art.12 : En cas de contrôle médical, il s'effectuera à la Mairie du Viegant.

Art.13 : les gerbes et autres récompenses seront remises au podium dès l'arrivée.

Les 3 premiers ainsi que le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie devront se présenter en tenue cycliste

Art.14 : le jury des commissaires est désigné par la FFC. A charge pour lui de faire respecter ce règlement complété par les règlements de la F.F.C.

Art.15 : Chaque directeur sportif devra être muni d'une radio course. Celles-ci seront à retirer sur le parking, face à la permanence